

DELIBERATION N° 111 DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

2EME REUNION 2017

SEANCE DU 20 AVRIL 2017

**OBJET : PIETRAPOLA
(TARIFS "SOINS BIEN-ÊTRE" 2017
ET CONVENTION MEDECIN THERMAL)**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment sa troisième partie,

Vu le rapport de M. le Président n° 111,

Vu l'arrêté n° 1893 du 6 mars 2017 portant convocation du Conseil Départemental,

**Vu l'avis de la COMMISSION DES FINANCES, DE L'ECONOMIE ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE,
Madame Catherine COGNETTI-TURCHINI, Rapporteure**

Nombre de Conseillers départementaux en exercice : 30

Présents : 25

*Madame Emilie Albertini - Franceschi, Madame Anne Avenoso, Madame Muriel Beltran ,
Monsieur Yannick Castelli, Madame Catherine Cognetti-Turchini, Madame Emmanuelle de
Gentili, Madame Marinette Filippi, Monsieur Joseph Gandolfi, Monsieur Pierre Ghionga,
Monsieur Francis Giudici, Madame Vanina Le Bomin, Monsieur Pierre-Marie Mancini,
Monsieur Jean-Louis Milani, Monsieur Marc-Antoine Nicolai, Monsieur Claudy Olmeta,
Monsieur François Orlandi, Madame Marie-Ange Pergola, Madame Sylvie Retali - Andreani,
Monsieur Michel Rossi, Madame Antoinette Salducci, Madame Elisabeth Santelli, Monsieur
Pierre Simeon de Buochberg, Madame Charlotte Terrighi, Monsieur Jean-Marie Vecchioni,
Madame Michèle Vincentelli.*

Absents ayant donné pouvoir : 5

*Monsieur Jean Dominici à Madame Charlotte Terrighi
Monsieur Jean-Toussaint Guglielmacci à Madame Elisabeth Santelli
Madame Marie-Xavière Perfettini à Monsieur Pierre Ghionga
Madame Coralie Pruneta-Leca à Madame Catherine Cognetti-Turchini
Monsieur Michel Simonpietri à Monsieur François Orlandi.*

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant que le rapport de l'Exécutif dans sa présentation de l'établissement thermal propose, afin d'en optimiser la rentabilité, une tarification nouvelle des soins « bien-être » ;

Considérant la nécessité de recourir à une sécurisation des procédures, un projet de convention-cadre est proposé afin de définir les champs d'exercice des médecins thermaux intervenants sur le site ;

Considérant que la présente délibération mise aux voix a recueilli la majorité des Conseillers départementaux présents ou représentés,

APRES EN AVOIR DELIBERE, décide :

- De se prononcer favorablement sur les projets explicités dans le rapport de l'Exécutif et notamment sur :
 - ♦ la nouvelle tarification ci-annexée du volet « bien-être » ;
 - ♦ La convention-cadre ci-annexée afin de définir les conditions d'exercice de médecins thermaux intervenants sur le site de Pietrapola.
- D'autoriser le Président à signer tous actes et documents se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération.

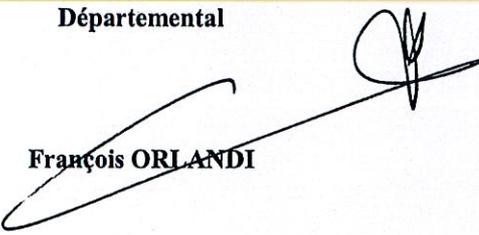
Transmis au contrôle de la légalité

le : 27 AVR. 2017

Certifie le caractère exécutoire

Le Président du Conseil
Départemental

François ORLANDI



ANNEXES A LA DELIBERATION N° 111

« PIETRAPOLA
(TARIFS "SOINS BIEN-ÊTRE" 2017
ET CONVENTION MEDECIN THERMAL) »

Annexe I

Grille tarifaire bien-être 2017	
SOINS A L'UNITE	Tarifs 2017
Accès à la piscine thermale	12 €
Bain simple	12 €
Douche sous affusion	18 €
Aérobain (hydro massage)	22 €
Aérobain aux huiles énergétiques	25 €
Massage bien-être aux huiles essentielles	30 €
Massage énergétique sous affusion	35 €
FORFAITS	
Pack 10 bains simples ou 10 accès piscine ou mixte	100 €
FORMULE IMMERSIONE 1 PERS	
Accès à la piscine thermale + Aérobain	30 €
FORMULE BALAMATA 1 PERS (1 jour)	
1 accès piscine + 1 massage bien-être + 1 aérobain	58 €
FORMULE BALAMATA 1 PERS (2 jours)	
2 accès piscine + 2 massages bien-être + 2 aérobain	105 €
FORMULE BALAMATA (6 jours)	
6 accès piscine + 6 massages bien-être + 6 aérobain	300 €
FORMULE A NEPITA	
1 accès piscine + 1 douche sous affusion + 1 massage bien-être	50 €
FORMULE U LIMONE	
1 accès piscine + 1 massage énergétique sous affusion + 1 aérobain aux huiles énergétiques	55 €